



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maires, adjoints au maire et conseillers municipaux

Question écrite n° 61678

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation du nombre d'élus locaux poursuivis pénalement. Recensés par l'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale, leur nombre serait de 721 pour la mandature 2008-2014 contre 515 pour la mandature 1995-2001. Il souhaiterait connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale rappelle sur son site internet que la méthodologie employée comptabilise « les plaintes (simples ou avec constitution de partie civile), les gardes à vue, les auditions sous le statut de témoin assisté, les mises en examen et les citations directes » et que « si le nombre de poursuites augmente, celui des condamnations n'augmente pas dans les mêmes proportions ». Enfin, l'organisme rappelle que les élus sont comptabilisés plusieurs fois lorsque plusieurs affaires pénales les visent et que cette augmentation « peut en partie refléter une meilleure efficacité de [ses] méthodes de recensement ». L'évolution du nombre d'élus locaux poursuivis pénalement ne semble donc pas exiger, à ce jour, une intervention spécifique. Le gouvernement demeure toutefois attentif à l'évolution de ces indicateurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61678

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6372

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5265